



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

Préfecture du Loiret

ID : 045-214500498-20241210-2024121009-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2024101209

Date de la
convocation
05.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
05.12.2024

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, François DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ (arrivée à 20h45), Dominique BAUDOIN.

Nombres de
membre

Absents donnant pouvoir: Aurélie BLOT à Gilberte BADAIRE,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Aurélien DAUBIN à François DAUBIN.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Catherine FOUCAULT.

Délibération
2024121009

Tableau des effectifs du personnel communal

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Vu le départ en retraite programmé de Mme BRACHET Elisabeth le 31.12.2024,

Afin de permettre un tuilage, il convient d'autoriser Mme le Maire à conclure un CDD pour accroissement temporaire d'activité d'une semaine du 16 au 20 décembre 2024 à hauteur de 39 heures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise la création de cet emploi temporaire sur le grade d'adjoint d'animation, échelon 8.

Le Maire,

Florence BONDUEL

JC TONDU
1er Adjoint



Le Secrétaire de séance,

Ilona BERNY-VILFROY,
Conseillère municipale.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>